



Ministère des Finances

Imposition et registre
des biens

Postez à :

Postez à :
Ministère des Finances,
Imposition et registre des biens
C.P. 1330, Charlottetown, PE C1A 7N1

Livrez à :
95, rue Rochford
Immeuble Shaw, 1^{er} étage, Sud
Charlottetown, PE C1A 3T6
ou à : tout centre Accès Î.-P.-É.

Tél : (902) 368 4070 Téléc. (902) 368 6164
Site Web : www.princeedwardisland.ca

Courriel : *taxandland@gov.pe.ca*

Période se terminant :

mois jour année

Nom :

Adresse :

Tél. :

N° de distributeur de l'I.-P.-É. :

Type de matériau du contenant
Aluminum
Acier
PTE
PVC
Polyéthylène
Carton
Verre
Autre
Total des contenants

Consignes	Partie remboursable	[D] (A x .05)	\$	[E] (B x .05)	\$		
	Partie non remboursable	[F] (A x .05)	\$	[G] (B x .05)	\$		
	TVH comprise	[H] (F x 15 ÷ 115)	\$				
	Montant dû	[I] (D + F - H)	\$	[J] (E + G)	\$	[K] (I + J)	\$

Je certifie par les présentes que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont une déclaration complète et correcte au meilleur de la connaissance de la personne soussignée.

Signature

Date

Instructions pour remplir le formulaire de remise pour les consignes de contenants de boissons de l'Î.-P.-É.

Étape 1

Entrez votre numéro de distributeur de l'Î.-P.-É., nom commercial, adresse et numéro de téléphone et la date de la fin de la période de votre rapport.

Veuillez prendre note : La date limite de production et de remise est 20 jours après la fin de chaque mois, même si aucune consigne n'est payable.

Étape 2

Entrez le nombre de contenants vendus durant la période par type de matériau de contenant.

- La colonne A est le nombre de conteneurs taxables vendus.
- La colonne B est le nombre de conteneurs non taxables vendus.
- La colonne C est le total de chaque type de matériau.
- La boîte A est le total de la colonne A.
- La boîte B est le total de la colonne B.
- La boîte C est le total de la colonne C.

Étape 3

Calculez la portion remboursable des consignes recueillies.

- La boîte D est le nombre total de contenants apparaissant dans la boîte A multiplié par 5 cents.
- La boîte E est le nombre total de contenants apparaissant dans la boîte B multiplié par 5 cents.

Étape 4

Calculez la portion non remboursable des consignes recueillies.

- La boîte F est le nombre total de contenants apparaissant dans la boîte A multiplié par 5 cents.
- La boîte G est le nombre total de contenants apparaissant dans la boîte B multiplié par 5 cents.

Étape 5

Calculez l'obligation fiscale en raison du montant de TVH inclus dans la portion non remboursable des consignes recueillies sur les ventes imposables.

- La boîte H est la somme de la boîte F multipliée par 15 % et divisée par 115 %.

Étape 6

Calculez le montant de votre remise

- La boîte I est la somme de la boîte D et de la boîte F moins la boîte H.
- La boîte J est la somme de la boîte E et de la boîte G.
- La boîte K est la somme de la boîte I et de la boîte J et représente le montant que vous devez remettre.